

## One Total - Une Délocalisation ?

'... prochaine étape de la réorganisation démarrant en 2017... la **délocalisation de la comptabilité de huit pays européens**... dans un pays « low cost » à l'est de l'Europe..." (→ voir au verso)

Dès le 30 juin, nous vous avons informé « en vitesse » sur la manière pour le moins cavalière dont la résolution proposée par le SICTAME en CCE UES A/H, afin de faire obstacle au transfert automatique des contrats de travail du projet ONE TOTAL par le biais d'une action en justice en référé, a été bloquée par la CFDT, la CFE-CGC et la CFTC coalisées pour la circonstance (... et une fois de plus).

### Voici des éléments additionnels pour comprendre le positionnement des uns et des autres :

- Nous avons demandé à ce que le CE de Paris lance un processus d'information-consultation ainsi qu'une expertise propre concernant le Projet ; l'établissement de Paris (A/H) étant le plus impacté au travers des centaines des salariés changeant de contrats de travail, déménageant dans des locaux encore inconnus et nécessitant des mesures d'adaptation. **Cette expertise pour le CE (en complément de celle faite pour le CCE sur les aspects réorganisationnels et économiques du projet) est obligatoire dans le cadre de l'article L.2327-15 du Code du Travail. Elle a pourtant été bloquée par les mêmes trois syndicats CFDT, CFE-CGC et CFTC votant en bloc « contre »** lors de la séance du CE du 19 mai 2016, empêchant ainsi le CE de Paris (1) d'étudier les nouvelles conditions de travail tant redoutées par les salariés, mais aussi (2) de pouvoir faire barrage au projet si nécessaire.
- Ces trois syndicats, membres de droit du Bureau de Liaison et des Comptes du Comité Européen pour d'étranges raisons « historiques » (et dont le SICTAME est exclu par une acrobatie illégale de la Direction) ont approuvé la nomination de l'expert APEX. Après des pressions de la Direction, APEX a également été retenu comme expert du CCE UES A/H, contre l'avis du SICTAME, rappelant de mauvaises expériences passées. **Lors de la séance du CCE de restitution des résultats de cette expertise (16/06),**



### le SICTAME a exprimé son fort désaccord avec APEX pour les quatre raisons suivantes :

- (1) l'expertise APEX valide, étrangement et sans entrer dans le détail de chaque situation, que l'article **L1224-1** du Code du Travail s'applique à tous les transferts ;
  - (2) APEX dit que la parole de notre PDG promettant une non-externalisation devait être interprétée comme un « engagement dynamique » (message codé que la Direction nous envoie pour nous faire comprendre... qu'elle ne vaut pas grande chose ! ?) ;
  - (3) l'expertise APEX prend le parti de la Direction concernant les avantages de filialiser, sans pour autant analyser les risques pour les salariés et
  - (4) APEX dit que le rattachement des filiales à l'UES A/H, est peut-être pas une bonne chose pour les salariés (augurant un détachement de l'UES A/H à venir ?). Les trois syndicats cités ci-dessus, ont félicité APEX en séance, le **SICTAME a, par contre, marqué sa défiance et sa stupéfaction face aux conclusions de cette expertise d'APEX ; APEX choisi par la Direction et les 3 OS conjurées dans le huis-clos du Bureau de Liaison et des Comptes du Comité Européen.**
- Les élus des mêmes trois syndicats sont ensuite venus en séance préparatoire du CCE du 29 juin en invoquant l'ignorance des justifications juridiques de la résolution proposée au vote par le SICTAME



(pourtant fondée sur la recommandation de l'avocat commandité par les CE de Paris et Pau) pour ne pas avoir été en contact direct avec cet avocat, et donc admettant leur incapacité à appuyer notre proposition (faute au SICTAME !). L'avocat a donc été appelé « en direct » au téléphone durant cette même séance préparatoire et pendant une heure il a répondu de bon gré à toutes les questions de tous les élus (... de tous les syndicats !) et tout paraissait clair : **une action en justice était certes aléatoire - comme toute action en justice peut l'être- mais aurait l'intérêt d'essayer d'empêcher le transfert automatique des contrats de travail avant la date fatidique du 1<sup>er</sup> janvier 2017.** Voyant cela les trois syndicats ont alors changé d'argument : la CFE-CGC, par exemple, a fait état qu'elle avait déjà donné des avis dans les CCE du M&S et du RP et donc qu'il lui était impossible de donner un avis différent dans le CCE A/H ! Sans oublier la CFDT qui, pire encore, avait donné un avis positif au M&S !

- Durant une des suspensions de séance de la réunion plénière, le SICTAME a ensuite fait état aux autres élus de tous les syndicats, **d'informations très crédibles et détaillées** qui lui avaient été communiquées relatives à la **prochaine étape de la réorganisation démarrant en février 2017.** Cette nouvelle phase impliquerait, selon des sources fiables, **la délocalisation de la comptabilité de huit pays européens - dont la France - dans un pays « low cost » à l'est de l'Europe,** avec un éventuel PSE (*Plan Sauvegarde de l'Emploi - des licenciements !*) pour les salariés français.

Les élus des autres syndicats ont proposé que le SICTAME pose la question à la Direction en séance ; ce que nous avons fait. Est-ce que la Direction a nié ? Surtout pas ! Dans un accès de colère, face à nos questions précises sur cette délocalisation top secrète à l'étude, la Direction nous a dit qu'elle pouvait affirmer que le projet ONE TOTAL actuel n'impliquait pas des délocalisations (*ce qui est vrai*), mais qu'elle ne ferait pas de commentaires sur d'autres projets en cours ou à venir et **ne promettrait pas qu'il n'y aurait pas de délocalisations non plus dans l'avenir.**

**Au SICTAME, nous avons considéré ces déclarations comme une confirmation implicite de la Direction des informations de délocalisation dès 2017 qui nous avaient été dévoilées.**

Cet « aveu implicite » (*ou du moins, ce « non-déni »*) des délocalisations à l'étude, précises et planifiées, n'a pas ému les élus des mêmes trois syndicats ni ne les a amenés à voter avec courage la résolution proposée par le SICTAME, s'appuyant sur les conseils de l'avocat.

**Car quel est l'enjeu ? Sans transférer préalablement les salariés et ainsi les isoler dans des « TGx », ces délocalisations seraient bien plus difficiles.**

Sachant ce qui est dans les tuyaux dès 2017, la position de ces trois syndicats d'appuyer implicitement la Direction, malgré ce projet de possibles délocalisations, est proprement incompréhensible... ou compréhensible mais dans un assez mauvais sens.

**KAIROS/ONE TOTAL n'est que la première étape, l'instrument qui rend possible des choses potentiellement bien plus difficiles à venir pour les salariés.**



**Au personnel d'apprécier qui les défend vraiment.**

**Continuez à nous faire part de vos questions et de vos demandes, en particulier pour examiner votre cas individuel si vous êtes concernés par un transfert automatique.**

Contactez-nous ou écrivez-nous à : [holding-amont.sictame-unesa-ues@total.com](mailto:holding-amont.sictame-unesa-ues@total.com)



Suivez nous  sur

<https://twitter.com/sictame>

Souscrivez également à notre **bulletin électronique** en écrivant à [holding-amont.sictame-unesa-ues@total.com](mailto:holding-amont.sictame-unesa-ues@total.com)

#### SICTAME-UNSA-TOTAL

- Tour Coupole La Défense Bureau 4E41 (01.47.44.61.71)
- Pau Bureau F16 CSTJF (05.59.83.64.83)
- Michelet La Défense Bureau B RD 09 (01.41.35.75.93)
- Spazio Nanterre Bureau A10036 (01.41.35.34.48)